

## Candidature de la Ville de Besançon à l'accueil d'une «Villa Médicis» du Multimédia Educatif

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Lors de la présidence française de l'Union Européenne, le Ministre de l'Education Nationale, Jack Lang, a annoncé la création d'une «Villa Médicis» du multimédia éducatif.

Le Ministère de l'Education Nationale souhaite que cette résidence européenne, consacrée aux développements de projets innovants dans le domaine des technologies éducatives, puisse être accueillie par une collectivité territoriale française (commune ou groupements de communes).

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme eEurope, et plus particulièrement de sa déclinaison eLearning, lancé par Romano Prodi, Président de la Commission Européenne, et approuvé au Conseil Européen de juin 2000 à Feira (Portugal).

Lieu de création, de recherche, de rencontre et de formation sur les nouveaux arts d'apprendre et d'enseigner, cette résidence sera ouverte à des lauréats qui pourront y réaliser leur projet dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication appliquées à l'Education (TICE).

Un appel public à candidatures a été lancé fin mars 2001 par le Ministère de l'Education Nationale.

Une lettre d'intention devait être transmise pour le 4 mai 2001, accompagnée d'un dossier technique exposant les atouts de la collectivité sur les thématiques suivantes :

- 1) le rayonnement de la ville dans le domaine de l'éducation,
- 2) les efforts déployés en matière de technologies de l'information et de la communication et notamment l'accès au haut débit,
- 3) l'insertion de la ville dans un tissu économique porteur,
- 4) la volonté de doter la ville d'une dimension internationale,
- 5) la mise à disposition d'un site d'accueil original de qualité,
- 6) les capacités de cofinancement du projet.

La résidence proposée doit pouvoir accueillir :

- les logements de 40 lauréats,
- des laboratoires de recherche,
- les bureaux du personnel d'encadrement (20 personnes environ),
- les logements d'une partie du personnel de maintenance (gardien) et d'encadrement,
- un centre de documentation,
- des salles de réunions,
- des salles techniques,
- un espace de restauration et les cuisines afférentes.

La mise à disposition du bâtiment est prévue pour début 2002 ; toutefois, compte tenu de l'accueil progressif des chercheurs, des locaux provisoires peuvent être envisagés.

La collectivité est donc sollicitée pour :

- la mise à disposition du bâtiment aménagé selon l'usage prévu,
- la participation financière au fonctionnement de l'institution.

La fondation qui sera créée se charge d'obtenir des financements complémentaires (programmes européens, ministères, autres collectivités territoriales, entreprises, ...).

Compte tenu des efforts déployés par la Ville dans le domaine du multimédia et du haut débit, de son ouverture vers l'international (CLA, ...), de l'opportunité de libération de l'actuel Hôtel des Bains, la Ville de Besançon a donc décidé de faire acte de candidature en proposant la création de la Résidence LUMIERE.

La participation de la Ville consisterait donc :

- en la mise à disposition de l'Hôtel des Bains après mise en conformité des locaux (6 à 8 MF) (environ 915 000 à 1 220 000 €),

- à la participation au budget annuel de l'Institution qui serait créée pour un montant compris entre 500 KF et 1 MF (environ 76 000 à 152 500 €).

Un loyer annuel de 1,2 MF TTC (182 938,82 €) serait facturé à l'institution.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à confirmer la candidature de la Ville de Besançon à l'accueil d'une résidence européenne (LUMIERE) consacrée au développement de projets innovants dans le domaine de technologies éducatives dans les conditions financières précisées ci-dessus.

«**M. LE MAIRE** : Environ 70 à 80 villes de France ont répondu à l'appel de candidatures pour ce projet qui est certainement un bon projet.

**M. Alexandre CHIRIER** : Je profite de cette proposition que j'approuve totalement, je vous l'avais dit en commission, pour vous demander où vous en êtes par rapport à une suggestion que nous avons faite pendant la campagne électorale, et qui me semble-t-il, a été prise par quasiment toutes les listes, à savoir l'école de l'internet. La première vient de se créer à Marseille. Or on sait que les premiers à prendre le train auront toutes les chances de pouvoir obtenir un soutien de l'Etat et je voulais savoir si vous aviez avancé sur ce point et sinon ce que vous comptez faire dans les semaines qui viennent.

**M. LE MAIRE** : Nous avons avancé. Il se trouve que nous avons ici un des grands spécialistes universitaires de l'informatique qui est lui, parfaitement au courant, notamment du point de vue technique et il va vous répondre, sachant que nous avons aussi une demande en cours pour l'implantation d'un laboratoire associé de l'INRIA, au cas où cela vous intéresse.

**M. Bruno LEGEARD** : Je ne vais pas vous parler technique. En fait, lorsque l'on évoque le dossier école de l'internet, on évoque un dossier de filière d'ingénieur. Il faut savoir de quoi on parle. En gros, la situation est la suivante : l'Université de Franche-Comté va déposer, dans les semaines à venir, un dossier de filière universitaire d'ingénieur Télécom Réseau qui complétera la filière génie biomédical qui a été labellisée par la commission d'éthique d'ingénieur l'an dernier, et qui demandera le label école de l'internet parce que l'école de l'internet est devenue, par le Ministère de l'Education Nationale dans sa partie Enseignement Supérieur, un label accordé à des filières autour des télécoms, en lien donc avec le groupe des écoles en télécommunications. Donc la présidente de l'Université va défendre le dossier au Ministère en juin et la ville, évidemment, appuie cette demande comme elle l'a fait sur le dossier de l'Institut National de Recherche en Informatique et Automatique. C'est un processus qu'on connaît, donc après il y a une évaluation pédagogique et puis le passage en commission des titres d'ingénieurs et on espère que dans le courant de l'année 2002 on aura un résultat favorable sur cette filière donc Ingénieur Télécom Réseau Ecole de l'Internet.

**M. LE MAIRE** : C'est quelque chose qui suit son cours tout comme, je vous le disais, cette demande d'un laboratoire associé de l'INRIA que nous soutenons. C'est un travail en commun que nous faisons avec Françoise BEVALOT, la présidente de l'Université et aussi Bruno LEGEARD puisque, comme vous le savez, il a aussi une autre casquette, celle de responsable du secteur informatique de l'Université».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 14 juin 2001.*